

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 19^e jour du mois de mai 2026 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent		Absent
			Présentiel*	Via TEAMS	
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X		
	Audrey Allaire	Membre parent – District 2	X		
	Simon Boucher	Membre parent – District 3			X
	François Lessard	Membre parent – District 4	X		
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X		
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X		
	Poste vacant	Membre du personnel professionnel non enseignant	--	--	--
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X		
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement			X
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X		
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X		
	Nathalie Hivert	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel			X
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles		X	
	Poste vacant	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	--	--	--
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans	X		
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X		
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X		
	Martin Richard	Représentant du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X		
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X		
	Maryse Talbot	Directrice du service des ressources humaines	X		
	Émy Marin	Conseillère en gestion de personnel	X		

* En présentiel à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

1.
Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

2.
CA26-580 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
3.1 Séance ordinaire du 24 mars 2026
Période de questions réservée au public
Points de décisions
4. Plans d'effectifs 2026-2027
4.1 Personnel professionnel
4.2 Personnel de soutien
5. Objectifs et principes de répartition des ressources financières
6. Critères de répartition des ressources financières
7. Frais de surveillance du midi
8. Taxe scolaire – Déchéance du terme
9. Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion
10. Ressources matérielles
10.1 Dépôt d'un projet de Skatepark à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent dans le cadre du PAFIRSPA
10.2 Octroi d'un contrat pour le réaménagement des ateliers de sciences à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent
11. Calendriers 2026-2027
11.1 Calendriers scolaires de la formation professionnelle : CFP Le Granit, CFP de Coaticook – CRIFA / Pavillon du Haut-Saint-François et MFR du Granit
11.2 Calendrier des séances du CA

Reddition de comptes
12. Rapport du directeur général
Points d'information
13. Comptes rendus de rencontres
13.1 Comité de gouvernance et d'éthique – 14 avril 2026
13.2 Comité des ressources humaines – 28 avril 2026
13.3 Comité de vérification – 5 mai 2026
13.4 Comité d'engagement pour la réussite – 16 avril 2026
14. Calendriers des rencontres 2026-2027
14.1 Comité de gouvernance et d'éthique
14.2 Comité des ressources humaines
14.3 Comité de vérification
15. Élections au CA – Résultats et séance de cooptation du 2 juin 2026
16. Assemblée générale annuelle FCSSQ – 11 juin 2026 - Information
17. École St-Barthélemy – Résolution concernant le refus des élèves hors territoire
Autres sujets
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1

CA26-581 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mars 2026

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mars 2026 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1

CA26-582 – Plan d'effectifs 2026-2027 – Personnel professionnel

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel, applicable à compter de l'année 2026-2027, tel que reproduit au document CA435-2025-2026-007 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2

CA26-583 – Plan d'effectifs 2026-2027 – Personnel de soutien

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien, applicable à compter de l'année 2026-2027, tel que reproduit au document CA435-2025-2026-008 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. et 6

CA26-584 – Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de répartition de ses revenus;

Considérant qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant les avis et commentaires reçus des organismes consultatifs;

Sur la proposition de madame Daphnée Lebrun, il est résolu :

- a) que les Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2026-2027 qui servent à encadrer l'élaboration du budget 2026-2027 soient ceux reproduits dans le document CA430-2025-2026-005, annexé au présent procès-verbal;
- b) que les Critères de répartition des ressources financières 2026-2027 afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant retenu par le centre de services scolaire pour ses besoins et ceux des comités du centre de services scolaire soient ceux reproduits dans le document CA430-2025-2026-006, annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA26-585 – Frais de surveillance du midi

Considérant les termes de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'il appartient au centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

	Famille 1 enfant	Famille - 2 enfants	Famille - 3 enfants et plus
Tarification au primaire 2026-2027	210 \$	314 \$	375 \$
	Coût par enfant		
Tarification au secondaire 2026-2027	67,25 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA26-586 – Taxe scolaire – Déchéance du terme

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu que :

- a) conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;
- b) que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA26-587 - Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2026-2027

Considérant la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que cette directive a pour but de préciser les obligations des organismes publics, dont le centre de services scolaire, concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant que le centre de services scolaire doit adopter un plan de gestion des risques en matière de corruption et collusion dans les processus de gestion contractuelle pour chaque année financière;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant la recommandation du comité de vérification ;

Sur la proposition de madame Audrey Allaire, il est résolu d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour l'année financière 2026-2027, tel que présenté en annexe CA440-2025-2026-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nadia Cloutier, administratrice représentant les membres de la communauté – catégorie « Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles » dénonce son conflit d'intérêt en lien avec le prochain point en précisant qu'à titre de directrice générale de la municipalité de Saint-Sébastien, elle a élaboré un projet qui sera déposé pour financement dans le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

10.1

CA26-588 - Dépôt d'un projet de Skatepark à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Considérant le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Considérant que cette mesure permet aux centres de services scolaires de soumettre des projets d'infrastructures sportives;

Considérant le manque d'infrastructures dédiées aux sports urbains à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent et des sommes déjà engagées par la Ville d'East Angus;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que :

- le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) autorise la présentation du projet de construction d'un skatepark extérieur à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- soit confirmé l'engagement du CSSHC à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le MEQ;
- le CSSHC désigne monsieur Martial Gaudreau, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2
CA26-589 - Octroi d'un contrat pour le réaménagement des ateliers de sciences à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

Considérant le projet de réaménagement des ateliers de sciences à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2526-0702;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
Construction Turco	1 272 000,00 \$
Construction Labrie Merlos	1 347 831,00 \$
Entreprise Gestinar Inc.	1 348 000,00 \$

Sur la proposition de madame Audrey Allaire, il est résolu d'accorder le contrat de réaménagement des ateliers de sciences à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, à Construction Turco, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 272 000,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1
CA26-590 - Calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle : CFP Le Granit, CFP de Coaticook – CRIFA / Pavillon du Haut-Saint-François et MFR du Granit

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'Entente nationale E1 2023-2028 du personnel enseignant;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter, tel que reproduit en annexe CA425-2024-2025-013, les calendriers scolaires 2026-2027 des centres de formation professionnelle (CFP) : du Granit, de Coaticook – CRIFA / Pavillon du Haut-Saint-François et de la MFR du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2
CA26-591 - Calendrier 2026-2027 des séances du conseil d'administration du CSSHC

Considérant le projet de calendrier, proposé en application du projet de Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024-2025, lequel est joint en annexe CA415-2023-2024-005 du présent procès-verbal;
- b) que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2025-2026-013 du présent procès-verbal.

13.1
Compte rendu de rencontre - Comité de gouvernance et d'éthique – 14 avril 2026

La présidence de ce comité fait une synthèse des travaux en cours.

13.2
Compte rendu de rencontre – Comité des ressources humaines – 28 avril 2026

La présidence de ce comité fait une synthèse des travaux en cours.

13.3
Compte rendu de rencontre – Comité de vérification – 5 mai 2026

La présidence de ce comité fait une synthèse des travaux en cours.

13.4
Compte rendu - Comité d'engagement pour la réussite – 16 avril 2026

Le directeur général fait une synthèse des travaux en cours.

Pour sa part, le directeur des services de l'enseignement et du transport scolaire informe les membres que deux nouvelles personnes se joindront au comité d'engagement pour la réussite, soit madame Sophie Riendeau, enseignante à l'école Saint-Luc, en remplacement de monsieur Alexandre Dumas, enseignant à l'école du Parchemin, que l'on remercie chaleureusement pour sa collaboration à ce comité ainsi que monsieur Francis Larochelle, directeur de l'école Sacré-Cœur de Coaticook.

14.1 à 14.3
**Calendriers des rencontres 2026-2027 :
Comité de gouvernance et d'éthique - Comité des ressources humaines - Comité de vérification**

Les calendriers 2026-2027 de ces trois comités ont été déposés aux membres pour leur information.

15.
Élections au CA – Résultats et séance de cooptation du 2 juin 2026

La secrétaire générale informe les membres des résultats du processus électoral :

Membre	Catégorie	Nom
Parent	District 1 : Polyvalente Montignac, écoles de Sainte-Cécile, des Sommets, de la Feuille-d'Or, de Saint-Romain et de la Rose-des-Vents	Josianne Bernier
	District 3 : Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée	Vacant
	District 4 : École secondaire La Frontalière et écoles Saint-Luc, Sancta-Maria, Monseigneur-Durand, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X	Vacant
Personnel	Membre du personnel de soutien	Annie Trudel
	Membre du personnel enseignant	Carine Garon
	Membre du personnel professionnel – non enseignant	Vacant
	Membre du personnel d'encadrement	Luc Grandchamp
	Membre du personnel d'encadrement - sans droit de vote	Martin Richard

Elle rappelle aux membres que la séance de cooptation pour la désignation des représentants de la communauté aura lieu le 2 juin 2026.

16.
Assemblée générale annuelle FCSSQ – 11 juin 2026 - Information

La secrétaire générale dépose aux membres la correspondance reçue de la FCSSQ en lien avec ce point et le président et le directeur général confirment qu'ils participeront à cette rencontre.

17.
École St-Barthélemy – Résolution concernant le refus des élèves hors territoire

Le directeur général dépose aux membres la résolution du conseil d'établissement de l'école St-Barthélemy demandant au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons d'appuyer la demande qui sera formulée par le Centre de services scolaire des Sommets de modifier son territoire, afin de permettre aux élèves, fréquentant actuellement l'école St-Barthélemy et résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, d'être rapatriés vers le Centre de services scolaire des Sommets.

Le directeur général est mandaté pour préparer une correspondance signifiant l'intention du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de collaborer au processus.

Autres sujets

Rien à signaler.

Période de questions réservée au public

N/A

18.
Levée de la séance

À 20 h 10, sur la proposition de monsieur François Lessard, la séance est levée.

Prochaine séance

À déterminer.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale